



## **RAPPORT DE TRANSPARENCE 2011**

**Rapport de transparence relatif à l'exercice clos  
le 31 août 2011**

**Publié sur le site [www.aetd.fr](http://www.aetd.fr) en application des  
dispositions de l'article R.823-21 du Code de commerce**



## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>Présentation du Cabinet</b> .....	<b>3</b>
1.1.	Le cabinet A&D en France .....	3
1.2.	Le cabinet A&D sur le plan international.....	4
1.3.	Le cabinet A&D membre d'ATH .....	5
<b>2.</b>	<b>Gestion des risques du Cabinet</b> .....	<b>6</b>
2.1.	Indépendance .....	6
2.2.	Procédures qualité de nos missions .....	7
<b>3.</b>	<b>Clients</b> .....	<b>9</b>
3.1.	Chiffre d'affaires .....	9
3.2.	Liste des clients dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé .....	9
3.3.	Liste des clients Etablissements de crédit .....	10
<b>4.</b>	<b>Ressources humaines</b> .....	<b>11</b>
4.1.	Collaborateurs.....	11
4.2.	Associés .....	11
4.3.	Formation continue .....	11

## 1. Présentation du Cabinet

Le cabinet A&D est un groupe d'audit, d'expertise comptable et de conseil, qui a réalisé au 31 août 2011 un chiffre d'affaires de 3,7 M€ avec un effectif de 35 personnes.

### 1.1. Le cabinet A&D en France

#### Les entités composant le cabinet A&D

Le cabinet A&D exerce son activité en France au travers de trois sociétés qui constituent un ensemble opérationnel dont le management et l'organisation sont communs :

- La Sarl *A&D Holding*, la société de tête, détient le contrôle exclusif des autres entités ;
- la Sarl *Audit et Diagnostic* créée en 1988 ;
- la Sarl *Fiduciaire Hamelin* créée en 1994, filiale à 100 % depuis le 11 janvier 2007.

Ces trois sociétés sont inscrites à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris. Les sociétés A&D Holding et Audit & Diagnostic sont en outre inscrites à l'Ordre des experts comptables de la région de Paris Ile de France.

Le cabinet A&D exerce principalement son activité dans les locaux de son siège social au 14 rue Clayperon, 75008 Paris.

Le cabinet A&D possède un site Internet dont l'adresse est [www.aetd.fr](http://www.aetd.fr).

#### Les activités

Le cabinet A&D a structuré son activité autour de cinq métiers principaux:

- *Audit légal*, composé principalement de missions de Commissariat aux Comptes dans le cadre de la certification de comptes annuels ou de diligences directement liées (DDL) ainsi que de missions de commissariats aux apports et à la fusion ;
- *Expertise comptable*, qui recouvre un ensemble de prestations en relation avec la comptabilité de l'entreprise, notamment les missions de tenue de la comptabilité, d'élaboration de comptes annuels, de gestion sociale, d'accompagnement des sociétés étrangères, d'assistance juridique courante et d'expertise-conseil ;
- *Transaction Services*, qui recouvrent les interventions liées aux opérations d'acquisition et de prise de contrôle, notamment les missions d'audit d'acquisition (« Due Diligences ») ;
- *Consolidation et Reporting*, qui propose aux groupes de sociétés des prestations d'externalisation de la consolidation, d'accompagnement lors de la mise en place d'un nouveau logiciel, de conseil en normes IFRS ou US Gaap et de conseil en communication financière et indicateurs de performance ;

- *Systèmes d'information*, qui propose des missions de sécurisation du système d'information et d'accompagnement au changement de logiciel.

## La gouvernance

Le cabinet A&D est dirigé par trois Associés Gérants qui élaborent la stratégie et fixent les objectifs budgétaires du cabinet : Philippe Millan, Didier Michel et Olivier Maurin. La gérance se réunit une fois par mois.

Le collège des associés est constitué, outre des Associés Gérants, par les Associés Directeurs : Thierry Dumont et François Laporte. Le collège des associés se réunit une fois par mois et assure la gestion opérationnelle du cabinet.

Chacun des Associés assume la responsabilité et l'animation des cinq métiers et des domaines fonctionnels :

➤ **Métiers :**

- *Audit légal* : Olivier MAURIN
- *Expertise comptable* : Didier MICHEL
- *Transaction Services* : Philippe MILLAN
- *Consolidation et reporting* : Olivier MAURIN
- *Systèmes d'information* : Olivier MAURIN

➤ **Fonctions :**

- *Administration et Finance* : Didier MICHEL
- *Ressources Humaines* : François LAPORTE
- *Déontologie et qualité* : Olivier MAURIN
- *Informatique et moyens généraux* : Thierry DUMONT
- *Communication et marketing* : François LAPORTE
- *Juridique* : Philippe MILLAN

## 1.2. Le cabinet A&D sur le plan international

Sur le plan international, d'une part le cabinet A&D est présent au Maroc, à travers sa filiale A&D Maroc et d'autre part, le cabinet A&D est membre du groupement Integra International.

### A&D Maroc

Le cabinet A&D a créé en 2011 la société A&D Maroc, située à Casablanca, qui est une filiale à 100% de A&D Holding. La filiale A&D Maroc est dirigée par son gérant, François LAPORTE.

L'activité d'A&D Maroc est structurée autour des cinq métiers proposés par le cabinet A&D.

### Integra International

Integra International est une fédération de cabinets indépendants d'expertise comptable et d'audit créée en 1994. En novembre 2011, cette fédération regroupe 114 membres dans 61 pays et réalise un chiffre d'affaires global de 269 millions de dollars avec un effectif de 2.680 collaborateurs et 392 associés.

Menée par un Comité Exécutif Global (*Global Board*), la fédération est constituée de deux associations internationales :

- *Integra AAA*, association à but non lucratif basée à New York et regroupant des membres localisés en Amérique du Nord, Amérique du Sud, Asie et Australie ;
- *Integra EMEIA*, association suisse regroupant des membres en Europe, au Moyen Orient, en Inde et en Afrique.

*Integra International* est une construction de type associatif. Les cabinets membres conservent une entière autonomie de gestion et de direction.

L'objectif d'*Integra International* est de fournir à ses membres l'accès à une fédération internationale de firmes proposant une offre complète de services comptables et financiers de qualité avec des représentants dans le monde entier. Ce groupement, à travers des comités spécialisés, prépare des outils professionnels destinés à ses membres, notamment en matière d'offre de services et de marketing.

*Integra International* organise chaque année plusieurs conférences destinées à :

- mettre en relation les cabinets membres,
- fournir des informations sur des sujets d'actualité,
- échanger les « best practice » en matière de management et de stratégie de développement,
- informer les membres des outils professionnels mis à leur disposition.

*Integra International* est dotée d'un site Internet (<http://www.integra-international.net>) et intranet, qui permet aux membres d'avoir accès à la documentation, une revue trimestrielle et aux outils professionnels.

Compte tenu des critères ci-dessus et du faible enjeu financier pour les membres, il n'apparaît pas que ces derniers aient un intérêt économique commun. Par conséquent, *Integra International* ne constitue pas un réseau au sens de l'article 22 du Code de déontologie du 16 novembre 2005, mais plutôt un groupement dont l'objectif principal est de favoriser l'échange d'expérience.

Le cabinet A&D joue un rôle actif au sein d'*Integra International* : Olivier MAURIN est membre à la fois du Global Board et du comité exécutif de *Integra EMEIA*.

### **1.3. Le cabinet A&D membre d'ATH**

Le cabinet A&D est membre de l'Association Technique d'Harmonisation, ATH, 1ère association technique française à laquelle participent 23 cabinets indépendants. L'ensemble représente plus de 2.200 personnes.

ATH constitue une direction technique mutualisée entre ses membres et un accès aux services suivants :

- Un dossier électronique d'audit et des référentiels techniques à jour en permanence ;
- Une base documentaire intégrant des processus de veille, de consultation, et de diffusion d'informations par email ;
- Un catalogue de formation ;
- Un contrôle qualité annuel ;
- Un accès permanent aux informations ou aux outils pour tous les membres du cabinet à travers un système intranet.

Le cabinet A&D est représenté au conseil d'administration d'ATH par Didier MICHEL. Les autres associés participent aux commissions techniques en fonction de leur domaine de responsabilité. Olivier MAURIN assure la responsabilité du comité IFRS. Pour plus d'informations, se référer au site internet [www.ath.asso.fr](http://www.ath.asso.fr).

## **2. Gestion des risques du Cabinet**

Le cabinet a mis en place, dès 2008, un système de gestion de la qualité des missions qui intègre :

- Une fonction Qualité et Déontologie assurée par Olivier MAURIN ;
- Un manuel de procédures ;
- Un processus de progrès continu ;
- Un ensemble d'outils basés sur le référentiel ATH et respectant l'ensemble des Normes d'Exercice Professionnel ;
- Le contrôle qualité annuel réalisé par ATH.

### **2.1. Indépendance**

Le cabinet A&D a défini une charte d'indépendance.

Chaque année, une déclaration d'indépendance est signée par l'ensemble des associés et des collaborateurs du cabinet. Cette déclaration rappelle les principaux termes du code de déontologie. La déclaration est signée par les associés et les collaborateurs qui confirment avoir pris connaissance de la liste des clients du cabinet consultable auprès du secrétariat.

Les contrats de travail des collaborateurs contiennent une clause concernant l'indépendance.

Les accords de mise à disposition de personnel prévoient également une clause concernant l'indépendance.

Le principe d'indépendance est pris en considération par plusieurs procédures du cabinet :

#### **➤ Acceptation d'un nouveau mandat et maintien des mandats :**

Toute proposition de mission de commissariat aux comptes fait l'objet d'une procédure d'acceptation de mandat formalisée. L'associé pressenti pour être le signataire du dossier doit :

- Collecter des informations pertinentes sur l'entité, notamment le bénéficiaire effectif ;
- Vérifier l'absence de situation de conflit d'intérêts ;
- Vérifier l'absence de liens personnels, financiers et professionnels ;
- Le cas échéant, analyser la nature des missions réalisées antérieurement pour l'entité intéressée (ou pour l'entité qui la contrôle ou qui est contrôlée par elle) ;
- Prendre le contact avec le prédécesseur conformément aux dispositions du Code de Déontologie de la profession d'e commissaire aux comptes ;
- Avertir l'AMF le cas échéant.

Cette démarche est matérialisée par l'établissement d'un questionnaire d'acceptation de mission.

Une procédure de contrôle du respect des obligations déontologiques est également mise en œuvre à la fin de chaque exercice du mandat.

### ➤ **Rotation**

Pour les mandats de commissariat aux comptes exercés auprès de personnes morales dont les titres sont admis sur un marché réglementé, ainsi qu'auprès des personnes morales visées à l'article L.612-1 de Code de commerce et aux associations visées à l'article L.612-4 qui font appel à la générosité publique, le cabinet A&D a mis en place une procédure de rotation des signataires sur ces mandats.

### ➤ **Secret professionnel**

Le contrat de travail des collaborateurs contient une clause spécifique concernant le secret professionnel.

Les règles en matière de secret professionnel sont rappelées, au moins une fois par an, aux collaborateurs lors des réunions internes d'information technique.

### ➤ **Déclaration de la direction**

La Gérance du cabinet A&D déclare que le respect du principe d'indépendance fait l'objet de vérifications périodiques au sein du cabinet.

## **2.2. Procédures qualité de nos missions**

Le cabinet A&D a mis en place et met à jour, annuellement, un manuel des procédures. En outre, le cabinet a mis en place depuis 2011 un processus de progrès continu appelé *Démarche Qualité et Efficacité*.

### **Manuel de procédures**

Le manuel de procédures du cabinet A&D comporte neuf sections concernant les processus du métier Audit :

- Déontologie ;
- Acception et maintien de mandat ;
- Lettre de mission ;
- Conduite de la mission ;
- Supervision ;
- Revue indépendante ;
- Situation difficile ;
- Gestion de la fin de la mission ;
- Gestion administrative des dossiers.

Les procédures définissent la manière spécifiée d'accomplir une activité :

- La succession des activités et leur déroulement ;
- Les responsabilités et les acteurs ;
- Les référentiels et les outils internes.

### **Processus de progrès continu : Démarche Qualité et Efficacité**

Le processus de progrès continu a pour but de lister, chaque année, les thèmes d'améliorations prioritaires au sein du métier Audit et de les traiter avant la fin du mois de décembre.

Pour guider ce processus, le cabinet a désigné un coordinateur qui organise la démarche suivante :

- Entretien individuel d'une trentaine de minutes avec l'ensemble des collaborateurs du métier Audit ;
- Identification des difficultés rencontrées et les suggestions d'améliorations en termes de méthodes, procédures, documentation, sécurité, etc ;
- Les thèmes sont ensuite catégorisés et priorisés ;
- Les solutions et améliorations appropriées sont mises en œuvre.

## Contrôles externes

### ➤ **Contrôle qualité indépendant réalisé par l'association ATH.**

Ce contrôle qualité, diligenté chaque année par le secrétariat général de l'association ATH, comprend :

- Des obligations déclaratives préalables par le cabinet contrôlé (liste et caractéristique des mandats de commissariat aux comptes, éléments d'information générale sur les procédures du cabinet) permettant la mise à jour par le secrétariat général d'ATH des éléments d'information nécessaires au contrôle ;
- Une synthèse des déclarations des caractéristiques des mandats (respect des normes et des procédures ATH) ;
- La vérification par le secrétariat général ATH sur des dossiers sélectionnés du respect des normes d'exercice professionnel ;
- L'analyse transversale de points particuliers (lettres de mission, plans de missions...) ;
- L'établissement d'un rapport de synthèse établi de manière contradictoire, avec les responsables du cabinet.

Le dernier contrôle a eu lieu en novembre 2011 et a porté sur les clôtures 2010.

### ➤ **Contrôle qualité périodique mentionné à l'article L.821-7 du Code de commerce**

Le dernier contrôle qualité périodique mentionnés à l'alinéa b de l'article L. 821-7 du Code de commerce (contrôle H3C / CNCC), dont a bénéficié le cabinet, a été réalisé en 2008.

## Vérification de l'efficacité du système de gestion des risques

La vérification par la direction du cabinet de l'efficacité du système de gestion des risques repose essentiellement sur l'examen des résultats du contrôle qualité réalisé chaque année par le secrétariat général d'ATH.

Ces résultats sont examinés par la Gérance et font l'objet d'un plan d'actions, qui est ensuite communiqué à l'ensemble des collaborateurs.

## Déclaration de la direction

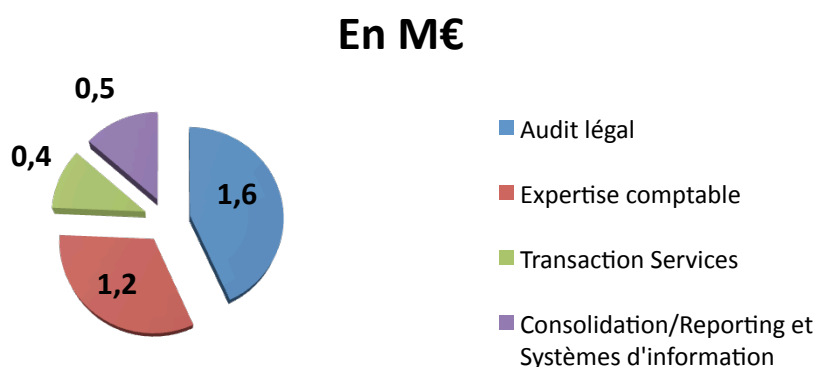
Sur la base de l'examen des rapports de contrôle qualité communiqués par le secrétariat général d'ATH, la Gérance estime que le système mis en place permet aux structures d'exercice composant le cabinet de respecter leurs obligations en matière de déontologie et d'application des normes d'exercice professionnel.

### 3. Clients

#### 3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Cabinet A&D au 31 août 2011 s'élève à 3,7 M€. Il se résume de la manière suivante :

Métiers	En M€
Audit légal	1,6
Expertise comptable	1,2
Transaction Services	0,4
Consolidation/Reporting et Systèmes d'information	0,5
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>3,7</b>



Au 31 août 2011, les honoraires du cabinet A&D relatifs au contrôle légal des comptes s'élèvent à 1,6 M€ et représentent 43% du chiffre d'affaires total.

Ces honoraires ont été réalisés par la Sarl Audit & Diagnostic à hauteur de 1,4 M€ et par la Sarl Fiduciaire Hamelin à hauteur de 0,2 M€.

Les honoraires relatifs à des prestations non liées à des missions de contrôle légal des comptes représentent 2,1 M€ soit 57% du total.

#### 3.2. Liste des clients dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé

Au 31 août 2011, le cabinet A&D intervient en qualité de commissaire aux comptes au sein des entités suivantes :

- *Overlap SA*, Euronext, compartiment C ; CAC titulaire : Audit & Diagnostic.
- *Orosdi SCA*, Euronext, compartiment C ; CAC titulaire : Audit & Diagnostic.

### **3.3. Liste des clients Etablissements de crédit**

Au 31 août 2011, le cabinet A&D n'a pas réalisé de mission de contrôle légal auprès d'un établissement de crédit.

## 4. Ressources humaines

### 4.1. Collaborateurs

L'effectif du Cabinet A&D au cours de l'exercice clos le 31 août 2011 était de 35 personnes, selon le détail suivant :

Catégories	Total	CAC	Non CAC	Support
Associés	5	3	2	
Senior managers et managers	7	2	5	
Superviseurs et Chefs de mission	9	5	4	
Collaborateurs	11	5	6	
Fonctionnels	3			3
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>3</b>

Les recrutements se font en fonction des besoins de personnel et des compétences. Le cabinet A&D recrute exclusivement ses collaborateurs débutants au niveau minimum Bac+4 ; ils sont issus de l'université (droit, gestion finances), d'écoles de commerce (options finances, comptabilité, gestion) ainsi que d'écoles d'ingénieurs.

Le cabinet recrute aussi régulièrement des collaborateurs expérimentés pour compléter ses effectifs et garantir la compétence de ses équipes.

Un entretien individuel annuel a lieu avec les associés pour faire la synthèse de la saison passée et fixer les objectifs de la saison suivante.

Le personnel fonctionnel est impliqué dans le support aux métiers et principalement dans les fonctions supports suivantes : Ressources humaines, Services généraux, Administration et finance.

### 4.2. Associés

Le cabinet A&D compte 5 associés, dont 3 associés commissaires aux comptes.

Les trois associés signataires dans le cadre des missions d'audit légal sont Associés Gérants, donc mandataires sociaux.

La rémunération des associés est constituée d'une part fixe et d'une part variable. Cette dernière est déterminée en fonction de la performance collective du cabinet et de la performance individuelle de chaque associé, appréciée selon différents critères : compétence technique, complexité des missions réalisées, contribution au développement et à la notoriété du cabinet, responsabilités fonctionnelles. Aucun de ces critères n'est évalué isolément.

### 4.3. Formation continue

Tous les collaborateurs du métier Audit Légal suivent le cursus de formation audit proposé par l'association technique ATH en fonction du niveau de responsabilité de chacun. Ce cursus comprend notamment les étapes suivantes:

- Initiation à l'audit ;
- Approfondissement audit ;
- Perfectionnement audit ;
- Les difficultés de rédaction des rapports ;
- Contrôle interne dans la mission d'audit ;
- Aspects juridiques de la mission d'audit.

Certains collaborateurs suivent également des séminaires ATH spécialisés, notamment sur les IFRS, les spécificités des sociétés cotées sur un marché réglementé, la consolidation/combinaison, les audits d'acquisition et les évaluations.

Les trois associés signataires de mandat de commissariat aux comptes suivent des formations de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

### **Déclaration de la direction**

En matière de formation continue, la Gérance du cabinet A&D atteste le respect des dispositions de l'article L.822-4 et de l'article R.822-61 du Code de commerce. Elle déclare notamment qu'elle a mis en place un plan de formation des associés, commissaires aux comptes inscrits, pour répondre aux obligations de formation instaurées à compter du 1er janvier 2009 par un arrêté du 19 décembre 2008, qui impose une durée de 120 heures de formation à réaliser au cours d'une période de 3 années consécutives.

Fait à Paris, le 15 novembre 2011,

#### **Audit & Diagnostic SARL**

*La Gérance : D. MICHEL, P. MILLAN  
et O. MAURIN*

#### **Fiduciaire Hamelin SARL**

*La Gérance : D. MICHEL, P. MILLAN  
et O. MAURIN*